

Décision n° 01-829 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 29 août 2001 relative au changement de dénomination sociale de la société Iaxis France en Dynegy France Communications SARL

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment l'article L.33-1 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1999 modifié autorisant la société Iaxis France, anciennement dénommée Titan Communications, à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public ;

Vu la demande reçue le 23 mai 2001 au nom de la société Dynegy France Communications SARL, complétée par le courrier reçu le 6 août 2001 ;

Après en avoir délibéré le 29 août 2001,

Décide :

Article 1 –

Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Iaxis France ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 –

Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre au secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'autorisation annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 29 août 2001,

Le Président

Jean-Michel Hubert